
Démarches santé

Je suis victime d'un accident causé par un tiers

Domaine(s) :

- Santé

En cas d'accident causé par quelqu'un de façon volontaire ou involontaire, vous devez avertir l'Enim. Votre déclaration permet à l'Enim de récupérer auprès du tiers responsable ou de sa compagnie d'assurance les frais versés pour la prise en charge de vos soins.

- Quels accidents sont concernés ?
- Quelles sont les démarches à réaliser ?
- Pourquoi déclarer votre accident ?
- Quelles sont les modalités de remboursement ?

Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur [notre page dédiée](#) [1] ou dans le dépliant [« Je suis victime d'un accident causé par un tiers »](#) [2]».



[\(Cliquez sur l'image pour consulter le dépliant\)](#) [2]

Bon à savoir

Tous nos dépliants sont disponibles en téléchargement sur [notre page dédiée](#) [3] et disponibles en version papier en accueil Enim et dans les accueils de nos partenaires (SSM, SSGM, [DM](#) [4] et SAM, DTAM et CAFAT).

Mis à jour le 28/01/22

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/je-suis-victime-dun-accident-cause-par-tiers>